

## Mesure d'accompagnement

### Une copie à revoir

*Jeudi 23 Décembre 2010, les organisations syndicales étaient réunies en plénière pour l'ouverture de discussions sur les mesures d'accompagnement accordées aux agents impactés par la fermeture des STM Louvre et Boétie.*

### Des mesures financières très insuffisantes

	Version avec accord	Version sans accord
Réorientation vers un poste ailleurs qu'à la PIC de Gonesse	3000 € si l'agent part dans le courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2011. 1500 € si l'agent part dans le courant du second trimestre 2011	1000 € si l'agent part dans le courant 500 € si l'agent part dans le courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2011.
Réorientation vers un poste à la PIC de Gonesse	1500 € si l'agent part dans le courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2011. 500 € si l'agent part dans le courant du second trimestre 2011	300 € si l'agent part dans le courant 150 € si l'agent part dans le courant du 1 <sup>er</sup> semestre 2011.
Mobilité géographique	Allongement du temps de trajet De 10mn à 15mn : 300€ De 15mn à 30mn : 700€ De 30mn à 45mn : 1500€ De plus de 45mn : 2500€	Allongement du temps de trajet De 10mn à 15mn : 300€ De 15mn à 30mn : 700€ De 30mn à 45mn : 1500€ De plus de 45mn : 2500€
Indemnité pour passage de nuit en jour	2500€	2500€

Pour la CFDT : Dans les documents préparatoires, La Poste annonçait que le principe de labellisation individuelle était acté. Elle se targuait de rappeler les différentes mesures s'y rattachant mais comme par hasard, omettait d'indiquer le maintien des heures de nuit (100% pendant 12 mois et 50% pendant les 6 mois suivants) pour tout volontaire désirant basculer de nuit en jour. Or, cette mesure figure dans le BRH de 2002 et se cumule avec la prime de 2500€ accordée dans le cadre de l'article 5 de l'accord de juin 2007 favorisant le passage de la nuit vers le jour. Ce soi-disant oubli, suite à notre déclaration préalable (voir copie jointe) a bien entendu été rectifié. Maintenant, nous ne commenterons pas les sommes proposées qui pour nous ne tiennent aucunement compte du préjudice subi. Pour nous, elles sont nettement insuffisantes et la copie doit être revue...

## Mesures exceptionnelles pour les agents de 55 ans et plus

Dans le cadre d'un éventuel accord, des postes « d'agent de tri » en PDC seraient proposés à tout agent volontaire ayant 55 ans ou plus. Pour ces mêmes agents, des postes à la PIC sur le rythme de travail de 45 nuits sur 12 semaines leur seraient également proposés.

**Pour la CFDT : Prendre en compte la pénibilité du travail notamment vis à vis des agents de 55 ans et plus est une bonne chose, dès lors qu'on va jusqu'au bout de la démarche. Or, lorsqu'on connaît les PDC, on sait que les rares agents des brigades de tri servent de variable d'ajustement sur l'ensemble de la piétonne. Pour la CFDT, si des postes en PDC doivent s'ouvrir pour les agents de 55 ans et plus, ce n'est certainement pas pour sortir en distribution. La Direction de la PIC et la DOTC Paris Nord doivent s'engager par écrit à ce que tout volontaire pour intégrer la brigade de tri d'une PDC soit « agent de tri » la totalité de sa vacation sans aucune sortie en distribution.**

**En conclusion : Pour une première plénière de discussions sur les futures mesures d'accompagnements, les avancées sont très loin des attentes de l'ensemble des agents des STM Louvre et Boétie. Après avoir été victimes des choix politiques et stratégiques quant au traitement du TG3 manuel sur Paris, ils sont victimes de la mise en place de TAE. Une fois de plus, ils vont devoir subir une mobilité forcée. Pour tout cela, La Poste doit faire un effort tant sur le plan humain que sur le plan financier.**

**De même, lorsqu'on regarde les spécificités du STM Boétie (tri des recommandés, du CEDEX du 8<sup>ème</sup> arrondissement) et qu'on connaît la situation du 08 PDC qui est actuellement dans l'impossibilité de reprendre cette activité, on peut prétendre au maintien d'une petite équipe en nuit. L'idée n'est pas si farfelue que cela...**

**La prochaine rencontre aura lieu le 12 janvier 2011. Espérons que d'ici là, nos dirigeants auront entendu les organisations syndicales et auront revu leur copie.**

**Comme nous vous le disions dans notre tract précédent, des propositions sont faites, des améliorations peuvent être apportées. Une version d'accord peut voir le jour. Mais contrairement à ce que certains sont tentés de vous faire croire, la CFDT ne décidera pas à votre place. Il manquerait plus que cela...**

**Tout au long de la démarche, nous ne manquerons pas de vous informer des avancées. Mais c'est bien vous, au final qui déciderez d'une signature ou non signature de la CFDT.**

---

**Avec vous, pour vous : la CFDT !**

*Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !*

*Syndicat CFDT SF3C*

*64 rue de Saintonge*

*75003 PARIS*

**☎ 01.40.29.82.00 Mail : [contact@cfdtsf3c.org](mailto:contact@cfdtsf3c.org)**